

**Intitulé de l'action :**

**CREATION D'UNE FILIERE INDUSTRIELLE DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DE TERRE DE JARDIN**  
Communes de Baratier, Crots

**Axe : attirer / recruter / innover / simplifier**  
*attirer / innover*

**Porteur de projet / maître d'ouvrage de l'action :**

*Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (S.M.A.D.E.S.E.P.)  
Adresse : Capitainerie, BP9 – 05160 Savines-le-Lac  
N° SIRET : 250 501 129 000 28*

**Partenaires engagés : (lettre de soutien)**

*Société Routière du Midi  
EDF Hydro Méditerranée  
Communes de Crots et de Baratier et commerçants de l'espace « Les Portes du Lac »  
Communauté de communes de Serre-Ponçon*

**Description de l'action :**

*Le présent projet prolonge l'action partenariale engagée entre le S.M.A.D.E.S.E.P. et EDF Hydro Méditerranée dans la gestion des dépôts sédimentaires présents en queue de retenue de Serre-Ponçon, et notamment de leur valorisation. La Société Routière du Midi a ainsi, dès 2015, été missionnée pour effectuer des tests de production de terre de jardin à partir d'un mélange de sédiments fins et de déchets verts issus des déchetteries locales. Le processus de fabrication de la terre de jardin est aujourd'hui maîtrisé et son coût connu (30 à 40 € la tonne). La Routière du Midi produit ainsi près de 500 t de terre de jardin par an, qu'elle commercialise aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels du secteur (paysagistes principalement); la terre de jardin se substitue au terreau classique pour des usages diverses : parcs, jardins et squares, espaces verts, jardinières, plantes d'intérieure, ...*

*Fort de ce premier essai, les parties prenantes souhaitent s'engager dans une phase de commercialisation individualisée à plus grande échelle, convaincus que ce produit répond aux principales préoccupations des utilisateurs :*

- ✓ Innocuité vis-à-vis de l'homme, des animaux et de l'environnement (surtout au sujet des éléments traces métalliques),*
- ✓ Traçabilité garantie,*
- ✓ Pas d'indésirables visuels,*
- ✓ Une granulométrie et une humidité adaptées aux usages*

*Pour cela, le porteur de projet souhaite réaliser une étude de faisabilité couplée à une étude de marché locale afin de :*

- Evaluer les quantités de terre de jardin à produire en fonction des besoins du marché local,*
- Evaluer le coût de fabrication et fixer un prix de commercialisation attractifs,*
- Définir le volume de matière organique (déchets verts) nécessaires à la fabrication de la terre de jardin et sécuriser son approvisionnement en circuit court,*
- Définir le meilleur conditionnement du produit fini pour répondre à la demande : vrac, big-bag, sacs individuels (25L, 60L, ...),*
- Définir les circuits de distribution (avec des services de commande et de livraison) et identifier les points de ventes potentiels,*
- Vérifier la valeur fertilisante du produit et le respect des valeurs « seuil » réglementaires pour les éléments traces minéraux et les composés traces organiques,*
- S'assurer du respect des dispositions des articles du code rural L255-1 à L255-11 pour une mise sur le marché*

- Définir la surface de production nécessaire et identifier des sites potentiels d'implantation.

La localisation des dépôts de sédiment en queue de retenue de Serre-Ponçon favorise l'implantation de la zone de production sur des secteurs déjà pré-identifiés sur la commune de Crots situés à proximité immédiate de la matière première, limitant ainsi fortement les coûts de transports et l'impact sur l'environnement.

Le financement de cette action dans le cadre du programme « Territoires d'industrie » pourrait ainsi favoriser l'émergence d'une filière industrielle nouvelle de production et de commercialisation de terre de jardin sur le territoire de Serre-Ponçon, à partir d'une ressource locale, abondante et pérenne.

En fonction des conclusions de cette première étude, une seconde phase (hors appel à projet) s'attardera à traiter du volet juridique de sa mise en œuvre.

### Diagnostic de la situation :

Depuis la mise en eau du barrage de Serre-Ponçon dans les années 60, la queue de retenue fait l'objet de dépôts sédimentaires importants au gré des crues de la Durance. Les sédiments déposés sont particulièrement fins avec une forte proportion de limons sableux et argileux. Ces matériaux peu cohésifs sont facilement mis en suspension dans l'air dès l'apparition des brises de vallée printanières. Par ailleurs, la retenue hydroélectrique de Serre-Ponçon est sujet à un marnage important durant sa période d'exploitation annuelle : en hiver, le lac se vide progressivement pour répondre aux besoins énergétiques et la queue de retenue se retrouve alors asséchée.

Ces phénomènes conjoints donnent naissance à de véritables nuages de poussières (appelés « vents de sable ») causant de fortes nuisances pour les riverains. Une fois en suspension dans l'atmosphère, ils se propagent remontent fréquemment la vallée de la Durance. Cette question des « vents de sable » constitue une problématique très sérieuse qui appelle à des solutions malheureusement encore inconnues à ce jour malgré les nombreuses solutions testées par le S.M.A.D.E.S.E.P. et EDF Hydro Méditerranée : réseau d'aspersion enterré, végétalisation des terrasses exondées, abaissement des hauts fonds, arrosage par camions citernes, etc.

Dans ce contexte, la gestion des sédiments déposés chaque année par la Durance en queue de retenue de Serre-Ponçon liée au comblement inexorable de ce secteur du lac, renforce l'intérêt d'un dispositif pérenne de valorisation des limons dont les dépôts sont estimés à 600 000 m<sup>3</sup> par an<sup>1</sup>.

La création d'une filière industrielle utilisant ce type de procédé répondrait utilement à un triple enjeu : i) la gestion du comblement inévitable de la queue de retenue par l'évacuation de la nite excédentaire, ii) la réduction du phénomène de vents de sable impactant les communes de Baratier, Crots et Embrun, par l'enlèvement régulier des dépôts sédimentaires fins et iii) la réduction des déchets verts en déchetterie estimés à 300 000 tonnes par an pour la seule région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### Objectifs :

- ✓ Favoriser l'implantation d'une filière industrielle liée à l'exploitation d'une ressource locale et abondante
- ✓ Développer des solutions innovantes pour réduire une nuisance environnementale forte et faire d'une contrainte locale une opportunité économique pour le territoire

### Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :

Nature des postes de dépenses <b>(Investissement)</b>	Montat€	
	HT	TTC
Etude de marché, faisabilité	50 000	60 000

<sup>1</sup> Etude de l'exhaussement de l'amont de la retenue de Serre-Ponçon. S.M.A.D.E.S.E.P. SOGREA, 2002

<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>60 000</b>
<b>Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :</b> <i>Financement d'une étude de faisabilité et d'une étude de marché</i>		
<b>Calendrier :</b> <i>Date de commencement : novembre 2019</i> <i>Date d'achèvement de l'opération : juin 2020</i>		
<b>Etat d'avancement à XX/mois/année :</b> <i>A l'état de projet</i>		
<b>Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :</b> - Commercialisation du produit		
<b>Signature des parties prenantes à la fiche-action</b> (pas nécessairement tous les signataires du contrat-cadre) S.M.A.D.E.S.E.P. Société Routière du Midi EDF Hydro Méditerranée		